

## Notre engagement : Vivons sport !

Aïkido, Boxe, Judo, Ju-Jitsu,  
Karaté, Lutte, Savate, Taekwondo...



L'Adeps et  
les fédérations  
sportives reconnues  
s'engagent pour une  
**pratique éthique et sûre**  
des sports de combat  
et des arts martiaux !

## Combat pour la dignité et le respect

Les fédérations sportives de combat, d'arts martiaux et de sports d'opposition reconnues s'engagent à respecter absolument la Charte Vivons Sport en s'appuyant sur les valeurs qui les caractérisent. Elles s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre d'un projet de société.

Elles s'engagent plus particulièrement :

- à collaborer entre elles et avec l'Administration générale du Sport (Adeps) sur des thèmes d'intérêts communs ;
- à organiser et à certifier une initiation adaptée et responsable ;
- à organiser, le cas échéant, des perfectionnements qui permettent ensuite une compétition adaptée et encadrée pour ceux qui en sont jugés dignes ;
- à veiller à ce que les pratiquants ne mettent ni leur intégrité ni leur santé en jeu pas plus que celles de leurs opposants qui sont d'abord des partenaires ;
- à encourager ou à imposer à leurs formateurs une formation reconnue et homologuée par l'Administration générale du Sport ;
- à valoriser une pratique saine et respectueuse en privilégiant essentiellement le contrôle de soi et la recherche de la vertu ;
- à inciter leurs affiliés à participer à des compétitions organisées exclusivement par des structures sportives, administratives ou légales pour lesquelles le respect de la Charte Vivons Sport ! est garanti ;
- à organiser entraînements, démonstrations et, le cas échéant, compétitions dans des lieux et des conditions optimales.

Le Ministre des Sport et l'Administration générale du Sport s'engagent à favoriser et soutenir les fédérations signataires reconnues.